

CÔTE D'IVOIRE

Grève des fonctionnaires

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national

En grève depuis le 9 janvier, les fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire ont décidé, le 27 janvier, de suspendre pour une durée d'un mois leur mouvement social.

Les agents de la fonction publique réclamaient notamment le paiement d'augmentations salariales promises en 2009 à certaines catégories de fonctionnaires, ainsi que le règlement d'arriérés de salaires. Des points d'entente ont finalement été trouvés avec le gouvernement : l'Intersyndicale (une cinquantaine de syndicats) des fonctionnaires de Côte d'Ivoire (IF-CI),

à laquelle les camarades du Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (Synares) prennent toute leur part, revendiquait l'intégration des

travailleurs journaliers du secteur public à la fonction publique, des garanties en matière de liberté syndicale ainsi que des

▼
Selon les calculs de l'IF-CI, les sommes dues aux fonctionnaires s'élèveraient à environ 240 milliards de francs CFA (365 millions d'euros).
▲

concessions sur la réforme des retraites. Désormais, il ne reste que l'épineux paiement du stock des arriérés de salaires auquel le gouvernement veut se soustraire.

La question de la retraite est sans aucun doute l'un des points que le Synares considérerait comme non négociable. Entre l'ancienne et la nouvelle méthode de calcul de la pension mensuelle, un fonctionnaire qui a effectué

trente années de service et qui a terminé sa carrière avec un salaire de référence de 500 000 francs CFA perdra plus de 1/5 de sa pension mensuelle (soit un manque à gagner de 63 750 francs CFA). Pour rappel, le Smig est fixé à 60 000 francs CFA, soit environ 91,50 euros.

Selon les calculs de l'IF-CI, les sommes dues aux fonctionnaires s'élèveraient à environ 240 milliards de francs CFA, soit environ 365 millions d'euros.

Le SNESUP-FSU soutient les collègues fonctionnaires et agents de l'État de la Côte d'Ivoire et l'action(*) du Synares dans ses luttes pour les conquêtes sociales. ●

(*) lecombattant.canalblog.com/archives/2017/01/26/34854807.html.